

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2024-08

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

l'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL D'AMINISTRATION, légalement convoqué, s'est réuni en mairie

sous la présidence de Mme CHERET, Présidente du CCAS,

Date de convocation

26 MARS 2024

Etaient présentes :

Mmes BISSON, BOIS, CHARIERAS, CHERET, DELAGE, GILLMANN, MILON

Date d'affichage De la convocation

26 MARS 2024

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir: Mme FLOHIC a donné procuration à Mme MILON

Date de publication De la délibération

9 AVRIL 2024

Absente: Mme DURAND

Nombre de membres 9

Présents 7

Votants 8

OBJET : Demande de subvention de l'UNAFAM Yvelines pour l'année 2024

Mme la Présidente fait part à l'Assemblée de la demande de subvention reçue de l'UNAFAM 78 au titre de l'année 2024. Elle propose de rencontrer au préalable l'association afin de discuter avec elle de leurs missions et des actions qui pourraient être mises en place sur la commune.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après échanges de vues et délibérations, À l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de subvention au titre de l'année 2024 à l'UNAFAM 78 sise à Versailles, 13 rue Hoche.

Pour extrait conforme

Cernay-la-Ville, le 9 avril 2024

Claire CHERET Présidente du CCAS

